



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 22 octobre 2024
(Conseil Communautaire convoqué suite à l'absence de quorum le 17 octobre 2024)

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Administration Générale - Finances

476/2024 Décision Budgétaire Modificative

M. Denis Petit expose :

Sur le budget annexe « ordures ménagères », il est nécessaire d'ajouter des crédits pour le paiement au SMICTOM du dernier acompte 2024 des ordures ménagères pour un montant de 65 000 €. Les recettes seront augmentées du même montant.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré

ADOPTE la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le **Budget Annexe « ordures ménagères »** :

En dépenses de fonctionnement :	
Article 6518 (Chap. 65)	+ 65 000,00 €
En recettes de fonctionnement :	
Article 706 (Chap. 70)	+ 65 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Thomas GOETTELMANN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS